

Pratique autonome : Charte de fonctionnement

La pratique autonome est un dispositif mis en place par le SUAPS pour permettre aux étudiants qui le souhaitent de pratiquer des activités physiques, sportives et artistiques en auto-gestion.

Cette charte vise au bon déroulement de la pratique tout au long de l'année universitaire.

Il peut y avoir deux types de pratique :

- **Le loisir** : chaque étudiant doit être inscrit à l'Alliance UCA et sur la liste de pratique autonome (fiche page 3)
- **L'entraînement** en vue de préparer les rencontres officielles FFSU. Chaque étudiant doit être inscrit à l'Alliance UCA, sur la liste de pratique autonome (fiche page 3) **ET avoir sa licence FFSU à jour.**
Attention, aucune rencontre officielle ne pourra se dérouler lors de ces créneaux sous peine d'annulation des résultats.

Les réservations peuvent se faire de façon ponctuelle ou annuelle.

!/ Attention, des cours peuvent se rajouter au planning des réservations, ils seront toujours prioritaires sur la pratique autonome, merci par avance pour votre compréhension.

Une liste de créneaux disponibles a été établie sur les différentes structures sportives dont nous disposons.

Vos demandes sont à réaliser via la fiche de renseignements (fiche page 2).

La pratique pourra débuter à partir du lundi 14 septembre 2026 uniquement :

- Si le créneau demandé est validé par les membres du bureau de l'AS UCA (par mail)
- Si cette charte est complète, signée et envoyée à as.suaps@uca.fr

ATTENTION : Si créneau sur Aubière, les clés d'accès sont à récupérer auprès de L. Lassaigue (laura.lassaigue@uca.fr) en échange d'un chèque de caution de 150 € (**ordre : AS UCA**)

La signature de charte de fonctionnement implique le respect des points suivants :

- 1) Respect du lieu et des horaires du créneau attribué (**HORS VACANCES SCOLAIRES**)
- 2) Présence **d'au minimum un des deux responsables du groupe.**
- 3) Chaque pratiquant est inscrit et doit pouvoir présenter sa carte d'étudiant. Tout personnel du SUAPS pourra vérifier à tout moment le bien-fondé de la présence du groupe d'étudiants
- 4) Respect des horaires et des locaux : remise en ordre du matériel, pas de nourriture ni de boisson alcoolisée, chaussures adaptées
- 5) Respect de l'ensemble du matériel (pas de dégradation), en l'utilisant de manière correcte et raisonnée.
- 6) Comportement courtois avec les autres utilisateurs de la structure sportive.
- 7) Fin des activités de pratique autonome : **dernière semaine mai.**
- 8) **ATTENTION** pour l'activité RUGBY : Obligation de jouer au « touch rugby » (**PLACAGE INTERDIT**)

Par la signature de cette Charte, je m'engage à me comporter en utilisateur responsable et à faire preuve de civisme, afin de permettre une utilisation optimale des installations. Dans le cas du non-respect de ces engagements, l'AS UCA se réserve le droit, sans préavis, de retirer le droit de participer aux pratiques autonomes.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Signature précédée de la mention « LU et APPROUVÉ »

